Montpellier : lourdes peines pour le gang des jet-skis

19/10/2011 à 14h44

Quarante-six ans de prison, 250 000 € d'amende et plus de 70 000 € de dommages et intérêts à payer pour les huit prévenus. Le tribunal correctionnel a frappé fort, hier, dans l'affaire du trafic de jet-skis volés dans la région puis transférés au Maroc pour y être loués aux touristes ou revendus.

Et si la juridiction est allée largement au-delà des réquisitions, elle a aussi prononcé cinq mandats d'arrêt. Deux à l'encontre des têtes de réseau, Mohamed Dahmani et Rachid Belbekir, qui se cachent au Maroc depuis le début de l'enquête ; un troisième pour un prévenu qui n'est pas venu à l'audience et les deux derniers contre Samir Grada et Hichame Zougarhe, les organisateurs du trafic côté France, qui, **comparaissant libres (*), se sont enfuis avant le délibéré** !

[…] ils ont lancé un vaste coup de filet, principalement dans la cité Sabato, à Saint-Gilles, dans le Gard, en mars 2010. Au final, sur la cinquantaine de cambriolages recensés, vingt-sept étaient poursuivis hier. […]

Les cinq prévenus présents, tous copains, avaient leur rôle et leur surnom :

le "crapaud" par exemple, était chargé de maquiller les engins alors que le "bison", bras droit de Dahmani, alias le "cerveau", faisait travailler ses "ouvriers" en s'assurant du bon acheminement des scooters des mers dérobés vers les plans d'eau de Marrakech ou d'Agadir. […]

() Le réseau devait être jugé en mars dernier. Mais l'audience avait tourné au fiasco, le tribunal ayant constaté la nullité de l'ordonnance de renvoi, entraînant la remise en liberté des prévenus en détention provisoire.*

Le Midi Libre